

⇒ Faire front ensemble ou perdre en ordre dispersé

La non-limitation dans le temps des allocations de chômage est, avec l'indexation des salaires, l'un des acquis fondamentaux du monde du travail en Belgique. Pour y mettre fin, le MR et le patronat sont manifestement prêts à tout, et au besoin à un *bashing* antisyndical. Le positionnement du MR sur ce point doit être pris très au sérieux. Il a au moins le mérite de souligner un triple fait. Il n'y aura pas de défense forte des droits des travailleur.euse.s avec emploi sans défense forte de l'assurance chômage. Il n'y aura pas d'organisations syndicales fortes sans lien avec les chômeur.euse.s et sans défense forte de ceux-ci. Il n'y aura ni défense des chômeur.euse.s forte ni défense forte des travailleur.euse.s avec emploi sans organisations syndicales fortes. Plus que jamais l'unité des travailleur.euse.s avec et sans emploi ainsi que leur organisation et leur mobili-

sation au niveau syndical sont indispensables pour préserver les acquis sociaux. La droite et le MR l'ont bien compris. Puissent les forces de gauche le comprendre également et faire front pour leur défense. □

(1) Congrès du MR, « Un nouveau contrat sociétal, social et fiscal », 23.10.22.

(2) Le cdH, « Manifeste pour une société régénérée », mai 2022, p. 140.

(3) FEB, « Horizon 2030, Vision pour un avenir meilleur pour la Belgique », mai 2022.

(4) Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE), « Capituler et régionaliser les allocations de chômage ? », *Ensemble !* n°106, décembre 2021.

(5) G.-L. Bouchez, au débat public sur le revenu universel de base, du 19.09.22.

(6) Publiée dans *Le Vif*, 10.10.22.

LETTRE OUVERTE À GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

NON, L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE N'ENRICHIT PAS LES SYNDICATS

Mateo Alaluf, professeur honoraire de l'ULB

Après avoir participé à un débat avec Georges-Louis Bouchez, le professeur honoraire de l'ULB Mateo Alaluf revient sur l'une des affirmations du président du MR concernant la FGTB, la CAPAC et l'indemnisation du chômage par les syndicats (1).

Cher Monsieur Bouchez,

Vous avez eu l'amabilité de m'inviter à intervenir lors d'une conférence sur l'allocation universelle, le 19 septembre dernier à Lasne.

Durant cette conférence, en abordant les thématiques des syndicats, des mutuelles et de la Sécurité sociale, vous avez particulièrement visé les syndicats qui, dans leur fonction d'organismes de paiement des allocations de chômage, s'enrichiraient par l'argent public versé généreusement par l'État.

Vous avez d'emblée rejeté l'argument selon lequel les frais de gestion des dossiers sont moins élevés lorsqu'ils sont traités par les syndicats que par la CAPAC, organisme public créé à cet effet. Il ne s'agirait, selon vous, que d'un artifice résultant de l'économie d'échelle dont bénéficieraient les

syndicats. Comme ceux-ci traitent un plus grand nombre de dossiers, le coût en serait naturellement moindre.

S'il est vrai que la CSC et la FGTB, en raison du nombre de leurs affiliés, ont un grand nombre de dossiers, le syndicat libéral (CGSLB) traite un nombre moins élevé que la CAPAC avec des frais de gestion qui demeurent toujours beaucoup moins élevés. Le paiement du chômage par l'intermédiaire des organisations syndicales coûte donc beaucoup moins cher à la collectivité quand il est assuré par les syndicats que par l'organisme public.

Vous avez ajouté que les syndicats auraient intérêt à maintenir leurs membres au chômage pour continuer à percevoir les frais administratifs pour la gestion de leurs dossiers. Or, les affiliés au chômage paient une cotisation dérisoire à leur syndicat, alors que s'ils occupaient un emploi, la cotisation serait bien plus élevée que la somme versée pour la gestion d'un dossier chômage.

Vous avez ensuite sorti de votre chapeau une révélation ignorée de tous : par le biais d'un marché public remporté par la FGTB, la CAPAC serait

désormais gérée par la FGTB. Dès le lendemain de la conférence, je vous ai adressé en conséquence par écrit la question suivante :

« J'ai été surpris lorsque vous avez affirmé que suite à un appel public, la FGTB aurait pris le contrôle de la gestion de la CAPAC. À ma connaissance, la CAPAC a déjà fait appel à des soutiens techniques externes mais n'a jamais confié sa gestion à une société extérieure. Je n'ai pas connaissance non plus qu'un tel marché public ait jamais été attribué à la FGTB. Je vous serais reconnaissant si vous pouviez me donner des précisions à ce propos. Quel marché public concernant la CAPAC aurait-il été attribué à la FGTB ? Vous comprendrez l'importance que j'attache à votre réponse compte tenu de vos allégations vis-à-vis des offices syndicaux de paiement des allocations de chômage ».

Il n'y a jamais eu de marché public concernant la gestion de la CAPAC remporté par la FGTB. Comme toutes les autres institutions de la Sécurité sociale, la CAPAC est soumise à la gestion paritaire. Les comptes des organismes de paiement des syndicats sont publics, ont un statut juridique particulièrement contraignant et sont contrôlés par les auditeurs de l'ONEm et de la Cour des Comptes. L'indemnisation du chômage n'enrichit pas les syndicats mais au contraire, ceux-ci doivent combler le déficit de leur caisse chômage en raison de l'insuffisance des frais d'administration qui leur sont

Lorsque l'expression de divergences d'opinion légitimes dégénère en allégations mensongères, c'est le débat public qui est déconsidéré

chichement consentis. Les organisations syndicales restent cependant très attachées à leur fonction d'organisme payeur pour assurer un service à leurs adhérents et préserver un lien au moment où ceux-ci perdent leur emploi. Comble de l'absurde : l'intérêt des syndicats n'est pas d'avoir plus de chômeurs à indemniser, mais plus de travailleurs à organiser pour assurer l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Lorsque l'expression de divergences d'opinion légitimes dégénère en allégations mensongères, c'est le débat public qui est déconsidéré.

Veuillez accepter, cher Monsieur Bouchez, mes sentiments distingués. □

(1) Cette lettre ouverte a été publiée dans *Le Vif*, le 10.10.22 et est reprise ici avec l'aimable autorisation de l'auteur.

CSC BRUXELLES : CHÔMEURS SANS ALLOCATIONS ET SERVICES INACCESSIBLES

Le jeudi 15 septembre 2022, quelque trois cents manifestants se sont réunis devant différents locaux de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) pour revendiquer la réouverture de ses centres de services bruxellois.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Lors de la manifestation contre la dématérialisation des services au public (*Lire p. 54*), une semaine avant l'action à laquelle nous nous intéressons ici, la fermeture des centres de services chômage de la CSC Bruxelles avait déjà été abordée. Face à l'impossibilité de communiquer avec un humain dans plusieurs administrations du pays, de visu ou même par téléphone, une travailleuse sociale s'y emparait du micro pour déclarer que « ces problèmes d'inaccessibilité, que ce soit dans les CPAS qui deviennent très peu accessibles, ou dans un syndicat, cela signifie que les gens ne touchent pas leurs revenus et ne peuvent payer leur loyer. Si on ne paye pas son loyer, on se retrouve en justice de paix. Tout ça a des conséquences graves sur les populations. C'est un vrai scandale. Les travailleurs sociaux sont usés, parce qu'ils font le travail à la place des administrations ».

La Confédération des syndicats chrétiens (CSC), les Belges ont en général tendance à apercevoir son logo dans les rues, ornant vareuses et casquettes portées par ses affiliés lors de manifestations... Les choses sont différentes ici. En cette belle journée de septembre, si certains des manifestants les arborent bien, ces verts logos sont plutôt visibles, en grand, sur les façades des bâtiments pointés par les manifestants. La situation n'est pas banale, que se passe-t-il donc... ? Explications et plongée dans une mobilisation de rentrée, à la rencontre des différents publics mobilisés. ↗